

N° 146

F.S.U 93
infos

Septembre 2017

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

**Face aux reculs sociaux annoncés
et au mépris ouvertement assumé,**



**une seule solution :
l'unité dans les mobilisations**



Communiqué des organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD de la Fonction publique territoriale

Les lignes rouges ont été dépassées !

Assez d'attaques contre la Fonction publique territoriale et contre le Code du travail !

La continuelle dégradation de la situation sociale est due aux politiques libérales menées en France et en Europe depuis plusieurs années. Ces politiques libérales concentrent les richesses pour quelques-uns et ne laissent que chômage, précarité et pauvreté pour les autres. Les attaques incessantes contre les droits, les acquis sociaux, les Statuts, le code du travail et les services publics, notamment territoriaux, participent de cette logique. Dans ce contexte social catastrophique, les projets réformant le Code du travail sont une véritable agression contre les droits des salariés. Les principes qui fondent les garanties collectives y sont gravement remis en cause.

Les attaques portées dans le débat public contre le Statut des fonctionnaires vont dans le même sens. Les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, le chômage augmente mais dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent.

Les déclarations et annonces gouvernementales effectuées lors de la conférence nationale des territoires le 17 juillet dernier ont confirmé nos craintes d'une régression sociale sans précédent pour la Fonction Publique, ses services et ses agents soutenue par la même idéologie qui consiste en une politique austéraitre dont les personnels servent immanquablement de variable d'ajustement.

Dans ce contexte, nous considérons que les « lignes rouges » ont été dépassées par le gouvernement avec :

- Le gel de la valeur du point d'indice ;
- La décorrélation du point d'indice entre les versants de la Fonction Publique ;
- Le rétablissement du jour de carence ;
- L'augmentation de la CSG ;
- La remise en cause des accords locaux concernant le temps de travail ;
- Les attaques menées contre le CNFPT et ses agents et en corolaire contre la formation des agents territoriaux ;
- Le maintien de la baisse de la cotisation formation continue ;
- La suppression de milliers de contrats aidés (à contrario, nous revendiquons leur transformation en emplois statutaires) ;
- Les 120 000 suppressions d'emplois programmées dans la fonction publique, dont 70 000 dans la FPT.

Les syndicats CGT, FO, FSU et SUD de la Fonction publique territoriale refusent et combattent toutes ces annonces et mesures qui sont réalisées sur fond de suppressions de postes et de la perte d'autonomie fiscale des collectivités par la suppression d'une partie importante de la taxe d'habitation.

Or, le rôle des services publics est déterminant pour construire une société plus juste et plus solidaire, au contraire des politiques d'austérité qui se caractérisent non seulement par la faiblesse des rémunérations mais aussi par une réduction drastique des moyens alloués aux services publics qui sont dès lors en difficulté pour satisfaire les besoins des usagers et assurer les missions assumées quotidiennement par les agents.

En décidant, par exemple, de la baisse des dotations de fonctionnement, le gouvernement tente d'imposer aux Collectivités Locales une « RGPP territoriale », qui se traduit par moins de postes et donc moins de services publics. Cette politique revient à nier l'engagement quotidien des agents territoriaux au service de l'intérêt général. Face, à toutes ces attaques et remises en cause, le besoin de justice sociale passe par la mobilisation de tous pour préserver notre modèle social, les services publics, notre statut et les emplois.

Il y a donc urgence à construire le rapport de force indispensable en se saisissant de toutes les initiatives et mobilisations pour combattre les mesures de régression sociales contenues dans les projets du gouvernement et exiger la satisfaction des revendications, Aussi les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD de la Fonction publique territoriale appellent les agents à se réunir pour :

- Défendre nos acquis collectifs (Code du travail, Statuts, protection sociale) ;
- Rattraper la perte du pouvoir d'achat par l'augmentation uniforme du point d'indice dans les trois versants de la Fonction publique ;
- S'opposer à l'augmentation de 1,7% de la CSG qui remet en cause le financement de notre protection sociale et ampute la rémunération des fonctionnaires ;
- Maintenir les effectifs, NON aux 70 000 suppressions de postes dans la FPT ;
- Abandonner le jour de carence.

Paris, le 31 août 2017

Edito

En cette rentrée sociale, force est de constater que la colère monte chez nos concitoyens. Colère qui n'est que la réaction légitime à l'élection ratée d'un président de la république par une minorité de français qui n'ont en réalité choisi que d'éliminer la candidate du Front National au second tour de l'élection présidentielle. Si la colère monte, c'est parce que tout le monde a compris que le président Macron a fait le choix de servir les plus aisés au détriment du reste de la population.

En cette rentrée, et ce dès la fin août, nous avons fait le choix d'être mobilisé pour une rentrée combative, mobilisation pour la médecine scolaire, appel à la grève le 12 septembre contre la loi travail XXL, journée nationale d'action pour la revalorisation des pensions et contre la hausse de la CSG le 28 septembre et mobilisation fonction publique à venir au mois d'octobre.

Une rentrée de combat social, car le pouvoir Macron n'a pas tardé à frapper. Il paraît qu'il ne devait être « ni de droite, ni de gauche », ce pouvoir. Mais il ne frappe en tous cas que d'une seule main, la droite ! Les coups pleuvent sur les plus fragiles : la baisse de l'APL, du jamais vu, cinq euros dont beaucoup ne semble même pas mesurer la valeur ; la suppression de 293.000 emplois aidés, un vrai massacre social et associatif ; les ordonnances pour précariser tous les contrats de travail ; la hausse de la CSG qui va entamer le pouvoir d'achat des salariés et plus durement encore des retraités ; l'austérité inégalée programmée pour les communes et les services publics.

Le pouvoir Macron a beau user et abuser de communication sur le thème du renouveau et de la moralisation, le masque est tombé dès cet été. C'est un pouvoir libéral au service des mêmes logiques, des mêmes intérêts financiers, un pouvoir cynique et immoral, enclin au passage en force.

Si nous le laissons faire, ce pouvoir libéral à forte tendance autoritaire va chercher à nous imposer sa loi. Le Parlement a été transformé en chambre d'enregistrement en acceptant de voter le blanc-seing que constitue la loi d'habilitation des ordonnances, avant même la fin des discussions avec les syndicats.

Le capital veut la précarisation à outrance et fait de nous les pions de la mondialisation.

Mondialisation, dont nous connaissons malheureusement les effets sur les entreprises et les conditions de travail des salariés, qui déroule le tapis rouge aux moins-disant, en occultant régulièrement la question du respect de la personne. Nous ne pouvons supporter un monde où la règle est de restreindre les droits des travailleurs pour davantage de profit à leurs exploitants. Nous, nous voulons pour chacun un travail épanouissant, utile à soi et à la société. Nous voulons poursuivre notre ambition historique qu'affichait Ambroise Croizat, et qui allait déjà bien au-delà de la seule Sécurité sociale : « le problème qui se pose à ceux qui veulent apporter une solution durable au problème social, déclarait-il, est de faire disparaître l'insécurité qui pèse sur tous ceux qui vivent de leur travail. Il est de garantir à tous qu'en toutes circonstances ils jouiront de revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale. C'est ainsi seulement, en libérant les travailleurs de l'obsession permanente de la misère, qu'on permettra à tous les hommes et à toutes les femmes de développer pleinement leurs possibilités, leur personnalité... ».

Didier Broch
Secrétaire général.



1^{er} degré : une rentrée 2017 déstabilisante

**Vive le travail d'équipe !
CP à 12 et « Plus de maîtres que de classes »**

Dans les médias, qu'il fréquente bien plus que les représentants des personnels, le nouveau ministre Jean-Michel Blanquer ne cesse de louer les dynamiques d'équipe. Le 31 août encore, il déclarait à Valeurs Actuelles : « *Le professeur est au cœur du système et le ministre soutient le professeur dans l'accomplissement de sa mission. Il faut aussi promouvoir des logiques d'équipe car, pour les problèmes de violence ou de pédagogie, les réponses sont souvent collectives.* »

Et en même temps, que fait le ministre ? Il supprime les « Plus de maîtres que de classes » dans toutes les élémentaires REP+, pour mettre en œuvre la mesure des « CP à 12 élèves ».

Bien sûr, le SNUipp-FSU revendique la baisse des effectifs... mais dans toutes les classes. En Education Prioritaire, nous voulons parvenir à 20 élèves par classe maximum, et 15 en « Toute petite section » (TPS : classes des élèves de moins de trois ans).

Ce n'est pas le choix de ce gouvernement. **Avant même de pouvoir nous poser la question de savoir si c'est une bonne mesure ou non, nous avons donc été confrontés au fait que cette mesure était un « détournement de fond » : aucun poste n'a été créé pour sa mise en œuvre, et les 113 « Plus de maîtres que de classes » des élémentaires REP+ du département sont maintenant supprimés.** Pour « trouver » les 221 postes nécessaires au dédoublement de tous les CP en REP+, ont été supprimés également : 26 PDMQDC en REP, et 82 postes de remplaçants.

Or les « Plus de maîtres que de classes » sont le meilleur levier que nous ayons eu ces dernières années pour agir sur notre métier. Les équipes autour des maîtres supplémentaires ont retrouvé une dynamique pédagogique qui tranche avec l'isolement du maître ou de la maîtresse seul-e dans sa classe.

Une recherche de Valérie Lussi-Borer, dans l'académie de Grenoble (2013-2016), révèle le rôle joué par le maître supplémentaire de « pollinisateur d'activités », de « relais dans l'école ».

Les équipes qui travaillent autour d'un « Plus de maîtres » organisent les apprentissages et la vie des classes autrement. La chercheuse parle de « prises de risques » dans la conception et la mise en œuvre de séquences pédagogiques, innovantes et ambitieuses, sans compter que les innovations menées « à deux » peuvent par la suite être reconduites « tout seul » : l'effet « Maître + » dure au-delà de la présence du maître supplémentaire...

En bref, le PDMQDC favorise la constitution d'un collectif de travail au sein des écoles. Ce dispositif est un levier majeur de l'évolution de la professionnalité enseignante... ce qui au bout du compte, bénéficie à tous les élèves !

**Je vous fais confiance !
Lecture et évaluations CP**

Le maître-mot du nouveau ministre de l'Education nationale est « **confiance** » : son projet est de « faire advenir une école où on se fait confiance les uns aux autres, les parents à l'école, l'école aux parents, l'institution aux professeurs. »

Dans son entretien au Monde du 20 mai 2017, Jean-Michel Blanquer déclare : « **Je ne donnerai pas dans la verticalité, dans l'injonction. Je serai un ministre qui pousse aux solutions de terrain. Mon message aux enseignants, c'est qu'il n'y a pas de chape de plomb : qu'ils se sentent libres, qu'ils innoveront.** »

La réalité dans le 1er degré s'avère à l'opposé de ces déclarations d'intention.

Pour l'apprentissage de la lecture par exemple, le **ministre s'appuie sur les neurosciences pour imposer une approche de la lecture réduite à sa dimension de correspondance grapho-phonologique** (correspondance entre les lettres ou groupes de lettres et les sons).

Or les résultats aux évaluations internationales pointent une baisse significative des performances des élèves français dans les tâches les plus complexes, comme la compréhension des textes et leur interprétation. Toutes nos sources montrent que si nous ne réduisons pas les écarts de réussite scolaire, et s'ils sont corrélés aux inégalités sociales, ce n'est pas parce que les collègues n'enseignent pas la combinatoire ! Ils le font tous, et ils savent le faire.

Le grand chantier qui reste devant nous pour combattre vraiment les inégalités, c'est celui du sens et de la compréhension.

En promouvant la syllabique, le ministre Blanquer tourne le dos aux objectifs d'égalité devant le savoir via l'entrée dans la culture écrite.



Mais le ministre ne s'en tient pas aux préconisations de méthodes : des évaluations CP viennent d'être décidées sans aucune concertation.

La précipitation est justifiée par l'urgence « d'éradiquer l'échec scolaire »... Avec un objectif qui saute aux yeux : en proposant d'évaluer le déchiffrage et le repérage de lettres ou de syllabes, le ministère réduit la lecture au simple décodage et peut ainsi enfermer les enseignants dans des pratiques tournées vers cette seule approche. Pour s'assurer d'un contrôle et d'un formatage des pratiques conformes à ses attentes, le ministère a organisé le pilotage de ces évaluations par les inspections de circonscription.

Par ailleurs, les évaluations CP sont en rupture complète avec le travail de la maternelle avec une remise en cause des attendus de grande section. Dans ce cadre, qu'advient-il de la grande section au sein du cycle 1 ? Qu'advient-il des modalités d'évaluation du cycle 1 ? L'évaluation « positive et bienveillante » qui prévaut maintenant en maternelle, qui s'effectue par l'observation des enfants en situation de manipulation, ne correspond pas à la « culture de l'évaluation » que le ministère veut développer avec ces évaluations CP.

Le ministère annonce une « complémentarité des évaluations » alors que leur philosophie est différente voire opposée : l'une étant fondée sur l'observation attentive et

continue des progrès des élèves, l'autre sanctionnant les échecs à un instant T. Cette tentative de mise en cohérence de paradigmes aussi irréconciliables est en réalité lourde de menaces pour les programmes de 2015.

Enfin, le nouveau ministre n'a pas caché son souhait d'évaluer les écoles et d'aller vers une contractualisation de leur fonctionnement (cf : L'école de demain, édition Odile Jacob, octobre 2016). Des évaluations nationales standardisées peuvent rapidement servir ces objectifs de « pilotage du système éducatif », fragilisant les enseignants et les écoles.

En cette rentrée 2017, la verticalité et l'injonction sont la règle dans le 1er degré !

Le SNUipp-FSU 93 propose aux collègues de se réunir dans les écoles, en AG de ville, en réunions d'information syndicale, pour débattre ensemble de la manière dont nous allons faire respecter le professionnalisme des enseignants.

Rachel Schneider
Secrétaire départementale
du SNUipp-FSU 93

Plan social d'ampleur à l'Education nationale

Les « contrats uniques d'insertion » menacés dans les écoles !

L'annonce d'une réduction drastique des contrats aidés par le ministère du Travail en juillet, remet en question les missions qu'ils exercent dans les écoles, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative à la direction d'école, perturbant ainsi la rentrée dans les écoles.

Aujourd'hui, de nombreuses écoles sont dans l'incertitude. Là où les contrats se terminaient cet été, aucune assurance n'est donnée pour assurer l'accompagnement de tous les élèves pour lesquels les MDPH ont notifié un besoin.

Le renouvellement des contrats des personnes aidant les directrices et directeurs d'école dans leur travail administratif relèverait quant à lui de l'exception.

Face à l'inquiétude croissante, le gouvernement a précisé que l'école serait relativement préservée mais avec l'annonce de seulement 50 000 contrats à cette rentrée dans l'Éducation nationale c'est déjà 23 157 de moins que l'année précédente.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves.

Il demande dans un premier temps que ces personnels puissent bénéficier d'un renouvellement de leur contrat jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle.

Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Quelles orientations du nouveau gouvernement et du ministre Blanquer dans le second degré ?

Depuis son entrée en fonction, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé de nombreuses réformes du système éducatif, dont **l'objectif principal reste d'alléger les coûts de l'éducation en France**. Quelques éléments d'analyse.

Dès mai 2017, une révision de la réforme du collège qui ne change rien !

Lors du premier comité technique ministériel réuni en mai juin 2017, le ministère a présenté un arrêté rectificatif du décret du 19 mai 2015 réformant le collège. Parmi les principaux éléments, le ministre a souhaité assouplir l'organisation des EPI, qui avaient provoqué la colère de la profession. Il est maintenant possible de fixer librement les thèmes des EPI en s'appuyant sur les programmes, d'en faire en sixième, et de répartir assez librement la marge entre EPI et AP. De plus, le ministère a souhaité afficher un retour des langues anciennes et des sections européennes.

Pourtant, les fondamentaux de la réforme, que nous contestions, sont toujours en place. En effet, tous ces nouveaux enseignements doivent toujours se financer sur la marge de la dotation, celle-ci risquant très vite de diminuer, vu le contexte budgétaire. De plus, le principe de l'autonomie des établissements reste très affirmé par ce décret. Encore aujourd'hui, le chef d'établissement peut proposer de moduler les horaires des disciplines obligatoires sur l'ensemble du cycle 4, en fonction des situations locales.

Pour le SNES-FSU 93, ces aménagements sont insuffisants, et l'abrogation de cette réforme reste une revendication centrale.

Des annonces libérales qui ne peuvent qu'inquiéter les enseignant-e-s du 93 !

Sur le reste, le ministre n'en est pour l'instant qu'aux annonces, mais elles sont inquiétantes. **Le gouvernement a annoncé vouloir redistribuer des moyens à destination du premier degré.** Cependant, il ne s'agit pas d'un collectif budgétaire mais de réaffecter les dépenses. Très clairement, **c'est le lycée, toujours considéré comme trop cher, qui est visé.** Cette réforme à venir semble devoir s'organiser autour d'une territorialisation du baccalauréat. Quelques épreuves resteraient en examen terminal, mais la plupart des disciplines basculeraient vers le contrôle continu. Les enseignant-e-s du 93 ne peuvent qu'être inquiets, pour leurs élèves, d'un bac localisé, d'autant plus qu'en parallèle, se mettrait en place une sélection à l'université.

Autre annonce importante, **le ministre a évoqué à plusieurs reprises un éventuel recrutement des collègues par les chefs d'établissement.** Cette réforme remettrait d'abord en cause nos statuts et serait une arme entre les mains des chefs pour menacer directement la liberté pédagogique. Elle pourrait avoir aussi un impact sur les conditions de travail,

le chef les négociant directement avec chaque collègue qu'il recruterait. De plus, il est à craindre que les établissements du 93 souffrent alors d'une grave crise de recrutement, les collègues ayant tendance à ne pas candidater chez nous. Cette inquiétude a déjà été vérifiée au début des années 2010, lorsque Jean-Michel Blanquer, à l'époque à la tête de la DGESCO du ministère, a institué les ECLAIR : les chefs ne trouvaient pas de candidat titulaire et tentaient de s'arranger avec les contractuels qui voulaient bien rester...

Enfin, **l'autonomie des établissements est au cœur du projet du ministre.** L'objectif reste le même : réduire la dépense en localisant les décisions, tout en caporalisant les enseignant-e-s. Rien ne filtre encore de la manière dont cela pourrait s'organiser, mais il est à craindre que cette politique tire vers le bas les exigences à l'égard des élèves et les conditions de travail des collègues.

Face à ces annonces, porter nos mandats et engager les luttes !

Pour le SNES-FSU 93, ces propositions du gouvernement ne répondent en rien à la crise de notre système éducatif. Nous restons persuadé que tous les enfants sont capables d'apprendre, du moment qu'on leur en donne les moyens, y compris dans le 93. Nous continuons de revendiquer un plan de développement pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, qui concerne tous les acteurs.

Il s'agirait d'abord pour l'Etat de doter suffisamment le département pour abaisser progressivement les seuils d'élèves par division et mettre en place des dispositifs de remédiation en petits groupes, s'appuyant sur les attentes des programmes disciplinaires. Par ailleurs, ces dotations ne pourraient se limiter aux enseignant-e-s : notre département a besoin de CPE, d'AED, d'assistants pédagogiques, d'infirmiers et de médecins scolaires, d'assistants sociaux... Cet investissement est nécessaire pour faire face à une hausse démographique qui se poursuit dans le département, tout en cherchant à aider réellement nos élèves à affronter leurs difficultés.

Par ailleurs, les collectivités territoriales ne peuvent rester à côté de cet engagement. Le département a certes lancé des constructions de collège, mais des problèmes subsistent du côté des personnels ATTEE, que ne vont pas améliorer la suppressions des contrats aidés par l'Etat. Il en est de même pour la Région Île-de-France, qui n'a construit que deux lycées en dix ans sur notre département, alors qu'il faudrait en bâtir un par an.

Le SNES-FSU 93, tout en luttant contre les réformes régressives annoncées, portera haut ses mandats et son ambition pour le système éducatif, dans les prochains mois.

Mathieu Logothetis

Macron, la redistribution au service des plus aisés ! Toujours moins pour ceux qui ont moins !

Depuis le mois de Mai, le nouveau président de la république organise depuis le palais de l'Elysée une pluie de mesures afin de profiter de l'été et de la période des congés scolaires pour passer en force un grand nombre de modifications-régressions de notre modèle social.

Tour d'horizon des mesures en cours et à venir :

ISF : exonérer les riches

Ceux qui paient l'impôt sur la fortune (ISF) vont bénéficier d'une nouvelle niche fiscale puisque le patrimoine mobilier (actions, obligations...) devrait désormais y échapper. En effet, les placements financiers représentent 90 % des patrimoines supérieures à 10 millions d'euros, cette mesure reviendra donc à réduire l'ISF des plus fortunés.

Sous couvert de ne pas décourager les placements finançant le capital productif, il faudrait permettre aux actionnaires d'investir davantage pour retirer encore plus de dividendes en fin d'année ?

En pratique, l'ISF ne concernerait donc plus que les propriétaires immobiliers, mal vus par le nouveau gouvernement. Cette mesure pourrait cependant être repoussée face à la nécessité de ramener le déficit budgétaire sous les 3 % du produit intérieur brut (PIB) : le budget 2017 prévoit 5,4 milliards de recettes grâce à l'ISF.

Taxation du capital : réduire la solidarité

Le président de la République souhaite plafonner l'imposition des revenus du capital à 30 %. Depuis 2012, les contribuables qui touchent des intérêts ou des dividendes doivent payer 15,5 % de prélèvements sociaux, auxquels s'ajoute l'impôt sur le revenu calculé selon leur tranche d'imposition.

Une fois les déductions prises en compte, le taux d'imposition maximum sur les intérêts s'établit à 58,2 % et à 40,2 % sur les dividendes.

Cette réforme va faire des perdants : les détenteurs d'assurance-vie souvent souscrite par les moins aisés qui verront leur taxation passer de 23 % à 30 %.

Pour les autres, et notamment les plus fortunés, qui seront les premiers bénéficiaires de cette mesure, c'est 53 % de leurs revenus qui verront baisser de près de 30 % leur imposition. Si pour eux ce profit est énorme, cette mesure aura comme répercussion une diminution de la participation des plus riches au budget de l'Etat et engendrera une diminution des budgets des ministères.

Taxe d'habitation : priver les collectivités territoriales de leurs ressources directes

Cette mesure visant à exonérer 80 % des Français du paiement de la taxe d'habitation devrait voir le jour entre 2018 et 2020, elle serait basée sur la logique suivante : les ménages dont le revenu fiscal est inférieur à 20 000 euros par an et par part seraient exonérés de cet impôt.

La perte pour les collectivités serait de l'ordre de 10 milliards d'euros, soit 36 % de leurs ressources propres. Macron s'est engagé à ce que l'Etat verse aux mairies le manque à gagner. Les maires, échaudés par des expériences analogues dans le passé, redoutent cependant que ce versement ne soit pas pérenne et que ce levier soit utilisé pour les obliger à réduire leurs dépenses au détriment des services publics locaux. Une telle mesure limite en effet fortement l'autonomie fiscale des collectivités : elles perdraient ainsi un des principaux impôts dont elles peuvent fixer le taux. Une telle mesure aurait des effets très inégaux sur le territoire.

(suite P.8)



(suite de la P.7)

Investissements : un plan à 50 milliards

15 milliards d'euros pour former un million de chômeurs de longue durée et un million de jeunes "éloignés de l'emploi", 15 milliards pour la transition écologique (rénovation de l'ensemble des passoires thermiques en dix ans, prime à la casse pour les véhicules produits avant 2001, etc.), 5 milliards pour un "plan de transformation agricole", autant pour la santé, les transports et les équipements collectifs locaux et la dématérialisation des procédures administratives : sur le papier au moins, le plan de 50 milliards d'euros sur cinq ans qui devrait être lancé en 2018 ne manque pas d'ambition.

Difficile toutefois d'en apprécier la portée en l'absence de précisions. Par exemple les formations proposées seront-elles réellement qualifiantes ? Les 5 milliards promis aux agriculteurs serviront-ils vraiment à développer un modèle plus soutenable sur le plan écologique ?

Mais la principale inquiétude concerne l'articulation de ce plan avec le tour de vis budgétaire programmé par ailleurs : il revient en effet à injecter dix milliards d'euros chaque année dans l'économie, alors que le président s'est engagé à baisser parallèlement les dépenses publiques de 60 milliards par an. De quoi annuler l'effet a priori positif de ce plan de relance. **Et si les coupes budgétaires touchent aussi la recherche, l'éducation, l'environnement..., le potentiel d'innovation du pays ne risque pas d'être accru.**

CSG : moins de cotisations, plus de CSG

D'un côté, la contribution sociale généralisée (CSG) devrait augmenter de 1,7 point, soit un prélèvement de 22 milliards d'euros. De l'autre, les cotisations sociales salariales seraient supprimées à hauteur de 3,15 points, redistribuant 17 milliards aux salariés du secteur privé (les 5 milliards restants financeraient des mesures en faveur des fonctionnaires et des indépendants). Ce faisant, **Macron fait insidieusement baisser le salaire brut qui permet de financer les cotisations sociales à partir de la richesse produite par le salarié.**

Au final, un salarié payé 2 000 euros brut par mois y gagnera un peu plus de 30 euros, tandis que celui qui touche 20 000 euros percevra 140 euros de plus.

Pour les 5,8 millions de retraités qui ne paient pas ou peu de CSG, pas de changement. Mais les 8 millions dont la pension excède 1 200 euros perdront, eux, en pouvoir d'achat. Un seuil bas sensiblement inférieur à la pension moyenne qui était de 1 376 euros par mois en 2015.

L'impôt va ainsi prendre une place croissante dans le financement de la sécurité sociale, une évolution entamée de longue date. Pour l'assurance chômage, c'est cependant une nouveauté. Avec un risque : **si les prestations chômage ne proviennent plus de cotisations, il devient plus facile de ne plus les lier au salaire antérieur et de les réduire.**

Chômage : l'assurance chômage pour tous

C'est une première : indépendants et salariés démissionnaires (une fois tous les cinq ans) devraient bénéficier, eux aussi, de

l'assurance chômage. Davantage de droits donc, mais aussi des devoirs renforcés. Refuser deux offres raisonnables d'emploi entraînera une radiation. Ce dispositif, compliqué à mettre en œuvre, existe en réalité déjà et n'a entraîné en 2016 que 111 radiations sur 626 237. C'est surtout l'insuffisance de recherche active d'emploi (25 677 sanctions) qui est visée. Selon nos informations, le ministère du Travail propose de s'inspirer des modèles britanniques et hollandais, qui exigent des preuves de recherche selon un rythme défini. (voir l'excellent film de Ken Loach « Moi, Daniel Blake »). De nombreux travaux montrent que cette politique n'a pas d'effet sensible sur le chômage.

Autre changement majeur, les cotisations chômage versées par les salariés seront remplacées par une hausse de la CSG. Ce basculement remet en question la légitimité des partenaires sociaux à gérer l'Unédic et soulève des inquiétudes sur le montant futur des allocations. **Emmanuel Macron, qui souhaite une assurance chômage davantage pilotée par l'Etat, veut en effet réaliser 10 milliards d'euros d'économies par an.**

Formation : Privatiser encore plus la formation professionnelle

Une formation professionnelle renforcée et réformée en contrepartie d'une flexibilité supplémentaire. 15 milliards d'euros seront investis sur cinq ans pour faire monter en compétences chômeurs et jeunes décrocheurs. Mais l'essentiel de l'effort portera sur le renforcement du compte personnel de formation (CPF). La liste des formations éligibles au CPF sera élargie. Et la contribution de 1 % de la masse salariale des entreprises à la formation professionnelle serait redirigée vers le CPF (qui ne reçoit que 0,2 % de cette masse salariale aujourd'hui). Les organismes paritaires collecteurs agréés, principaux financeurs actuellement de la formation continue, seraient supprimés. Chacun pourra s'adresser à un prestataire de formation de son choix. Reste à savoir qui aidera à se repérer dans la jungle de l'offre.

Retraites : en finir avec la solidarité

Selon Emmanuel Macron, pour rendre le système de retraites plus lisible et plus juste, il ne s'agit pas de toucher une fois de plus aux paramètres classiques (âge de départ, durée et montants des cotisations...) mais d'**en transformer la logique même en faire un système dit "à points"**. Une réforme dont l'objectif est de fusionner l'ensemble des régimes. Chaque euro cotisé donnerait à chacun les mêmes droits. Lors du départ en retraite, les points acquis seraient convertis en euros de pension, selon un coefficient qui tiendrait compte de l'âge de départ et de l'année de naissance des personnes.

Un changement qui suscite beaucoup d'interrogations. La principale porte sur le niveau des retraites futures, d'autant que les réformes antérieures ont déjà commencé à le faire sérieusement diminuer. Le président veut certes parallèlement réindexer les pensions sur les salaires et non plus sur l'inflation. Un mode d'indexation qui fait baisser le niveau de vie des retraités au fil du temps. Cela suffira-t-il cependant à assurer un niveau de vie décent à tous les futurs retraités avec ce nouveau système à points ?

Fonction Publique : 120 000 fonctionnaires en moins

"Nous réduirons le nombre d'agents publics de 120 000 emplois sur la durée du quinquennat. Cela correspondra à un volume de 50 000 postes non renouvelés dans la fonction publique d'Etat et d'environ 70 000 dans la fonction publique territoriale", annonçait Emmanuel Macron dans son programme.

Pour cela, il compte surtout sur le non-remplacement des futurs départs en retraite de fonctionnaires. Cette réduction des effectifs doit concourir à la baisse prévue de 60 milliards d'euros par an des dépenses publiques en fin de quinquennat.

Emmanuel Macron s'est cependant engagé à ne pas toucher aux postes dans la fonction publique hospitalière et à recruter 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires ainsi que 4 000 à 5 000 enseignants sur cinq ans. Où donc auront lieu dans ce cas les suppressions ?

Côté collectivités locales, les choses sont plus complexes, car selon la Constitution elles "s'administrent librement". L'Etat ne peut donc pas leur imposer en théorie une réduction de leurs effectifs. Il peut cependant réduire leurs moyens. C'est la stratégie du chef de l'Etat. Son programme prévoit que "les collectivités devront s'engager sur une trajectoire de baisse de leurs dépenses. En contrepartie, l'Etat rompra avec la méthode de la baisse brutale des dotations, consistant à couper les vivres pour provoquer des économies". Cette baisse des dépenses devrait atteindre 10 milliards d'euros par an au bout du quinquennat.

Négociation sociale : prioriser les accords d'entreprise

Pour accorder plus de souplesse aux entreprises pour s'adapter aux réalités de leur marché cela, le nouveau président compte donner la priorité à la négociation d'entreprise sur la négociation de branche. La loi travail de 2016 avait déjà franchi une étape dans cette inversion de la hiérarchie des normes : les entreprises peuvent négocier avec leurs syndicats des accords sur la durée du travail moins favorables aux salariés que ce que prévoit la branche. Il s'agit d'aller encore plus loin.

Minima salariaux, égalité professionnelle, pénibilité, classifications et formation sont aujourd'hui les six domaines réservés de la branche sur lesquels elle doit obligatoirement négocier. Demain, la pénibilité sortira de ce pré carré (l'article 5 du projet d'habilitation prévoit de simplifier pour les employeurs les règles du compte pénibilité), la branche pouvant décider ou non de faire primer son accord sur celui des entreprises. Les futures ordonnances définiront aussi les nouveaux thèmes (rémunération, conditions de travail, par exemple) sur lesquels les accords d'entreprise pourront désormais déroger aux accords de branche.

L'objet pour le gouvernement est d'introduire par ordonnance une « barémisation » obligatoire des indemnités prud'homales, de revoir les règles du licenciement économique, de fusionner les instances représentatives du personnel, voire de sécuriser juridiquement les contrats de chantier.

Ces motivations font davantage pencher la balance du côté de la flexibilité que de celui de la sécurité. Des signaux forts envoyés aux employeurs, sans garantie qu'ils embauchent ensuite.

Ecole : division ou partage équitable ?

Les classes de CP et CE1 vont être dédoublées au sein de l'éducation prioritaire. L'idée est que, face à une douzaine d'élèves, l'enseignant pourra être plus vigilant et mieux accompagner les élèves en difficulté à ce moment crucial de l'apprentissage des «fondamentaux» (lire, écrire, compter). L'objectif est louable, mais cela ne pourra compenser l'ensemble des problématiques, notamment le manque de personnels de RASED.

Les effets bénéfiques du dédoublement font débat parmi les experts. Le dispositif «plus de maîtres que de classes», lancé en 2013 est plébiscité par les enseignants. Celui-ci autorise en effet davantage de souplesse dans les formes d'enseignement. Or, ce sont les enseignants intégrés à ce dispositif qui sont redéployés pour permettre les dédoublements...

Université : une autonomie... démunie

Plus grande souplesse dans la composition des instances dirigeantes, liberté accrue dans la définition de l'offre de formation..., Emmanuel Macron entend poursuivre le mouvement d'autonomisation des universités engagé depuis dix ans.

Cette ambition contraste cependant avec le sous-financement chronique d'universités souvent délabrées et à court de personnel. La «sanctuarisation» annoncée du budget de l'Enseignement supérieur ne suffira pas à résoudre le problème. Des moyens supplémentaires leur sont promis, mais «sur des bases contractuelles», avec la prise en compte de critères tels que l'ouverture sociale, la qualité de l'insertion professionnelle des étudiants, les cofinancements européens et privés, la performance en recherche... On voit mal comment les universités pourraient développer des politiques en la matière étant donné leurs difficultés actuelles.

Logement : rénover 50 % des passoires thermiques

Si Emmanuel Macron fait ce qu'il a dit, un grand progrès aura été accompli. Il veut rénover en effet la moitié des «passoires thermiques» durant son mandat, avec pour objectif de les éradiquer en dix ans, suivant ainsi la feuille de route tracée par la loi de transition énergétique. Le parc privé compte 7,4 millions de logements très énergivores. Les isoler est une urgence sociale (ils dégradent la santé et les revenus des 2,6 millions de ménages modestes qui les occupent). C'est aussi une urgence écologique (le secteur résidentiel compte pour 11 % des émissions de gaz à effet de serre) et c'est, enfin, un puissant levier de créations d'emplois.

Cet objectif de 740 000 rénovations par an, ciblées sur les passoires thermiques, va donc au-delà des 500 000, toutes catégories confondues, visées et jamais atteintes par l'équipe précédente. A terme (vingt-cinq ans environ), les bénéfices dépasseront les coûts. Mais en attendant il faut financer ces travaux. Emmanuel Macron prévoit un fonds public de 4 milliards pour aider les plus modestes.

(suite P.10)

Le gouvernement pourrait au moins mobiliser dans ce but le milliard et demi d'euros que devrait rapporter la hausse prévue de la taxe carbone en 2018, puisqu'il a aussi décidé de conserver cet outil clé de la transition énergétique.

Quartiers : les «emplois francs» ressortent des cartons

Subventionner toute entreprise qui embaucherait en contrat à durée indéterminée (CDI) un habitant des quartiers prioritaires, à hauteur de 5 000 euros par an sur trois ans, tel est le principe des «emplois francs».

Cette mesure, la seule concernant spécifiquement l'emploi dans ces territoires, est loin d'être neuve. Expérimenté entre 2013 et 2015, un dispositif similaire avait donné des résultats très décevants. Seuls 250 jeunes avaient été embauchés en un an, alors qu'on en attendait 2 000. Ce type de mesures semble en effet efficace pour ceux qui sont déjà peu éloignés de l'emploi. Pour les autres, la discrimination à l'adresse ou à la couleur de peau se combine souvent à un à un manque d'opportunités sur le marché de l'emploi (le fameux «réseau»). Les habitants des quartiers populaires auront sans doute plus à attendre de la réforme de la formation professionnelle (engagement de former un million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi) que de cette mesure.

Conclusion :

A l'heure de notre rentrée sociale, et au regard des projets du nouveau Président de la République, **nous savons que nous sommes face à une remise en cause de notre modèle social.** Les mesures en cours et à venir auront pour conséquence de fracturer la société en ancrant des clivages liés aux capacités économiques de la population, au détriment des plus fragiles.

Nous devons nous tenir en alerte car les décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux : nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, multiplication inacceptable de mesures concernant les agents publics, réforme du Code du travail sans réel débat démocratique...

En ce qui concerne le projet d'ordonnances sur le Code du travail, nous partageons les inquiétudes et préoccupations des organisations et condamnons les remises en cause des droits sociaux des salariés que cette réforme génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail.

Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salariés du privé comme du public ainsi que pour les retraités.

Sans attendre, nous devons faire entendre nos voix et construire les mobilisations nécessaires à la sauvegarde de notre modèle social !

Didier Broch

Zone euro : un ministre des Finances, un budget et un parlement pour la zone euro

«Nous voulons un budget de la zone euro voté par un Parlement de la zone euro et exécuté par un ministre de l'Economie et des Finances de la zone euro.» Dans son programme comme dans ses discours, Emmanuel Macron affiche sa volonté de transformer l'Europe-marché en une «Europe qui protège». Cela concerne bien sûr la défense et le terrorisme mais aussi, au premier chef, l'économie et le social, en particulier au sein de la zone euro.

Il faudra, tout d'abord, attendre les élections allemandes, fin septembre, pour y voir plus clair sur les intentions en la matière de notre puissant voisin. Il faudra, ensuite, réussir à faire bouger les lignes au sein d'une Europe très occupée par ailleurs à négocier le Brexit.

Si nous militons depuis longtemps pour une Europe sociale, il y a fort à parier que notre définition et celle du Président de la république sont quelque peu différentes !



JOP Paris 2024 :

Le 93 sur le devant de la scène !

Des comités citoyens locaux pour peser sur la Loi Olympique et les projets associés...

Le SNEP-FSU 93 souhaite, avec la FSU93 et ses syndicats, s'impliquer dans ce projet en pesant le plus possible avec la population au cours du processus !

Nous invitons les citoyens de Seine-Saint-Denis, dès l'attribution officielle des JOP 2024, à constituer des comités militants de ville afin de s'exprimer sur les sujets qui les concernent : équipements sportifs, prix des licences de clubs, savoir nager et piscines, transports et parkings, logements sociaux, parcs, pistes cyclables, mais aussi l'emploi et la formation, jusqu'à la réussite et l'insertion à l'École... ou encore la fiscalité publique à travers les PPP (partenariats-public-privé) ou les DSP (délégations de service public) qui ruinent les collectivités et sont de mauvaises réponses face à une soi-disant impossibilité d'investir !

Les profs d'EPS souhaitent être moteurs dans les mobilisations, mais le succès de cette démarche ne sera possible que si tous les acteurs se réunissent : enseignants du 1er et 2nd degré, fonctionnaires territoriaux, parents d'élèves, salariés et

bénévoles de clubs sportifs, élus locaux et tous les élèves et les étudiants qui seront la génération de jeunes actifs en 2024 !

Le site gymnasepour tous.wordpress.com est un support de communication pour tous ceux qui s'insurgent face à l'état des équipements publics offerts à la population et qui souhaitent témoigner. Le SNEP-FSU 93 s'engagera avec les députés et sénateurs du 93 dans une campagne pour une commission parlementaire sur les inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs !

La Loi Olympique qui risque de venir très vite suite à l'attribution des JOP portera sur la fiscalité (droits télé, sponsors), les visas des athlètes, la création du Comité d'Organisation des JO (COJO) et de 2 entités publiques de suivi des projets de construction/rénovation (SOLIDEO : Société de Livraison Des Équipements Olympiques) et de la question de « l'héritage » !

**Seine-Saint-Denis :
Terre Olympique ; Terre des services publics !**

Hugo Pontais
SNEP-FSU 93

Un Brevet des collèges vidé de son contenu :

les profs d'EPS doivent réagir face à la perte d'ambition de l'École publique !

Le scandale du mois de Juin sur la validation à hauteur de 320 points (sur 400) des items du livret scolaire des élèves de 3ème a montré le degré d'absurdité de cette réforme collège-DNB-programmes ! Il s'agit en effet d'une ouverture totale à l'autonomie des établissements, argument souvent mis en avant pour répondre aux enjeux locaux des établissements. Mais ne nous faisons pas berner par ce discours de liberté des collèges (et des lycées) car cela n'améliore en rien les conditions d'enseignement et n'opère pas non plus le rattrapage nécessaire pour nos élèves !

En EPS, l'épreuve (en CCF) au brevet a disparu pour ne laisser qu'une maigre place à l'évaluation des compétences méthodologiques et sociales reliées aux Activités Sportives et Artistiques enseignées. Cette bascule de l'évaluation des contenus culturels (savoirs et savoir-faire) en faveur des contenus éducatifs (savoir être) est une attaque dangereuse au sens de notre métier. Nous devons en avoir collectivement conscience !

Le SNEP-FSU 93 avait proposé une campagne de témoignages (voir onglet « péda » sur le site www.snepfsu.net) qui doit

se poursuivre pour engager le débat au sein des équipes pédagogiques. Les profs d'EPS doivent être vigilants et prendre une posture militante en s'exprimant lors des heures d'informations syndicales, d'AG d'établissements et dans les prochaines AG de district UNSS.

Le collectif de militants du SNEP-FSU 93 est en train de s'étoffer, alors toi aussi rejoins-nous en devenant militant-e de ton établissement ou de ta ville. Des rendez-vous seront proposés au fil de l'année !

**Contact : s2-93@snepfsu.net
+ trombinoscope et numéro de téléphone
sur la page « contacts » sur le site
www.snepfsu-creteil.net**

Hugo Pontais
SNEP-FSU 93

La santé à l'École

La santé à l'École est toujours en constante évolution. En effet au sortir de la seconde guerre mondiale, l'état de santé de la population, malnutrition, maladies infectieuses justifie la mise en place de dépistages collectifs. Un contrôle médical préalable à l'admission à l'école primaire et des visites médicales sont organisées pour les élèves, les étudiants et les professeurs. Ils visent principalement au dépistage de la tuberculose, des troubles de croissance et des affections bucco-dentaires.

Des 1947, des postes infirmiers sont implantés dans des lycées professionnels et les internats. Un médecin de ville est rémunéré forfaitairement et intervient à la demande de l'infirmier.e de l'établissement pour les internes en cas de maladie.

En 1965, le corps particulier des infirmier.e.s de l'Education Nationale est créé. Dès cette époque, les infirmier.e.s font évoluer positivement les pratiques de la profession dans le cadre des missions d'accueil des élèves, pour quelque motif que ce soit. Dans les établissements du second degré, les infirmier.e.s présent.e.s au quotidien auprès des élèves vont faire naître progressivement la spécificité de la profession dans le système éducatif et notamment le rôle de conseiller.e en santé du chef d'établissement.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Plusieurs textes majeurs viennent renforcer la santé à l'école en inscrivant la politique de santé en faveur des élèves dans les objectifs généraux de l'École.

La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 vient renforcer les bases posées par la loi de refondation de l'école. Le parcours de santé devient le parcours éducatif de santé. Cette loi de santé affirme que « *la responsabilité de l'état, en matière de santé, commence par la prévention et l'action sur les déterminants de santé* ». Pour la première fois, il y a une reconnaissance dans la loi et dans un arrêté des missions des infirmier.e.s de l'éducation nationale. La promotion de la santé relève des missions de l'école en priorité des médecins et des infirmiers de l'Education nationale.

Les négociations ouvertes par **la loi de refondation de l'école** ont été l'occasion d'une certaine « remise à plat » de la santé à l'école.

En novembre 2015, après plus de deux ans de dialogue, les nouveaux textes d'application de la loi de refondation sur la santé sont publiés. Un arrêté décline de manière précise et selon les recommandations du haut conseil de santé publique la visite médicale dans la sixième année (par médecin de l'EN ou médecin de ville) et l'examen de dépistage par l'infirmier.e de l'éducation nationale dans la douzième année. Il permet que chaque enfant puisse bénéficier de l'intégralité du contenu de la visite médicale pour la sixième année (GS) et du bilan infirmier pour la douzième année (6ème). L'élève est réaffirmé au centre du dispositif pour favoriser sa réussite

scolaire. Cet arrêté permet qu'un médecin dépiste au plus tôt les troubles du langage et des apprentissages en vue de mettre en place les mesures nécessaires. L'infirmier.e assure le suivi individualisé de tous les élèves et répond aux demandes des équipes pédagogiques et éducatives, des parents... l'infirmier.e tend à mobiliser et renforcer les capacités de l'élève pour l'accompagner vers l'autonomie dans l'objectif de « sa » réussite scolaire. Le suivi individualisé accompagne l'élève dans la recherche d'un équilibre physique et psychique, en outre il permet à l'infirmier.e de dégager des indicateurs et des problématiques qui serviront d'appui à l'élaboration du volet santé du projet d'école ou d'établissement.

La politique éducative et de santé dans notre académie

Malheureusement au mépris de la hiérarchie des normes, de la hiérarchie à l'EN, du respect d'autrui, une injonction paradoxale apparaît. **Une circulaire académique contrevenant à la circulaire ministérielle et aux lois qui s'y réfèrent est publiée.**

Soit l'infirmière applique la circulaire académique mais elle contrevient à la circulaire ministérielle et le cadre législatif soit elle respecte la circulaire ministérielle mais désobéit à la rectrice !

il aura fallu deux manifestations nationales, plusieurs audiences et courriers et qu'un rappel à l'ordre soit envoyé aux recteurs en novembre 2016 en vue d'une réécriture conforme à l'application de ces deux examens obligatoires dans la scolarité. Silence assourdissant de notre académie qui favorise les glissements de tâches tant administratives que médicales en direction du personnel infirmier en publiant un plan d'action santé pour suppléer au manque de médecins. Cette focalisation sur les visites médicales et les dépistages infirmiers occultent une grande partie des missions des infirmier.e.s qui sont une réelle avancée en terme de service rendu aux élèves.

Notre profession infirmière à l'éducation nationale est souvent peu comprise par nos pairs professionnels de santé, et même au sein de notre institution. Pourtant les élèves et étudiants reconnaissent notre place et demandent des infirmier.e.s dans chaque établissement. **Plus de 15 millions de consultations infirmières par an révèlent une forte demande de la part des élèves et la responsabilité de notre profession à y répondre.**

Carole Pourvendier
Secrétaire académique du SNICS

Assez d'attaques contre la Fonction publique territoriale et contre le Code du travail !

Lors du précédent quinquennat le monde du travail s'est massivement opposé à la contre-réforme du Code du travail (dite Loi-travail) visant à une refonte du Code du travail tout en s'attaquant aux droits collectifs et individuels. **Le nouveau Président de la République et son gouvernement poursuivent, tout en l'intensifiant, la destruction des garanties collectives, la précarisation du contrat de travail et la flexibilité.**

A cela s'ajoute la diminution des contrats aidés qui, s'ils ne sont pas la panacée pour les plus précaires, sont pour beaucoup une première étape dans une dynamique d'insertion sociale. En Seine-Saint-Denis, cette mesure va toucher de plein fouet le tissu associatif, qui joue ici un véritable rôle social de filet de sécurité dans les quartiers. Cerise sur le gâteau, **les crédits Politique de la Ville sont amputés de 2 millions d'euros pour le département, soit près de 10 % du budget annuel !**

En outre, les déclarations et annonces gouvernementales effectuées lors de la conférence nationale des territoires le 17 juillet dernier **ont confirmé nos craintes d'une régression sociale sans précédent pour la Fonction Publique**, ses missions, ses services et ses agents – soutenue par une même idéologie qui consiste en une politique austéritaire dont les personnels servent immanquablement de variable d'ajustement.

Les salaires stagnent, le pouvoir d'achat, les droits sociaux et les services publics régressent, la précarité se développe, le chômage augmente alors que dans le même temps les dividendes distribués aux actionnaires explosent. Alors que le Gouvernement organise la précarisation des salariés, il continue, en même temps, à fragiliser le service public local au moment où il est de plus en plus nécessaire pour la population. Ainsi, les agents de la fonction publique ne sont pas épargnés et subissent de nombreuses attaques spécifiques : gel du point d'indice, prévision de 120 000 suppressions d'emplois -dont 70 000 dans la seule FPT-, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat, remise en cause du calendrier des mesures de réévaluation des grilles indiciaires (PPCR), baisse du pouvoir d'achat des retraités, baisse des dotations globales de fonctionnement aux collectivités locales.

Il s'agit là d'une offensive d'une ampleur inédite visant à balayer les conquêtes sociales durement acquises par les salariés tant du secteur privé que du secteur public.

Le SNUTER 93, déjà mobilisé dans la lutte contre la réforme brutale du Code du Travail, s'inscrit dans la construction d'une journée d'action au mois d'octobre afin de défendre le service public et notre modèle social.

Julien Fonte
Co-secrétaire général
SNUTER 93-FSU



CD93



Diminution des contrats aidés et remplacements des ATTEE : il faut agir !

Monsieur le Président,

Le 31 juillet dernier, interrogée par les députés de La Réunion et de Martinique, la Ministre du Travail a annoncé l'intention du Gouvernement de restreindre le nombre de contrats aidés dès 2018. De plus, pour le second semestre 2017, le nombre de contrats représente à peine 50% des contrats disponibles en 2016 sur la même période – les deux tiers de ces contrats bénéficiant, selon toute vraisemblance, à l'Education nationale.

Cette annonce risque d'avoir une incidence directe sur la capacité du Conseil départemental à recourir à ce type de contrats. En effet, le Département emploie 37 agents sur des contrats Emploi d'Avenir et, par ailleurs, sur les 160 postes prévus pour le remplacement des agents travaillant dans les collèges, 130 sont des CUI-CAE.

Ce dernier point nous paraît particulièrement préoccupant. En effet, lors des groupes de travail relatifs aux conditions de travail des ATTEE que vous avez conclu le 10 juillet, nos organisations syndicales ont insisté sur l'inadéquation entre le recours CUI-CAE et les besoins du service dans les collèges :

- Ils sont en nombre insuffisant,
- Ils limitent les quotités horaires à 26 heures par semaine,
- Ils maintiennent les salarié.e.s en situation précaire, avec une rémunération trop faible.

Les difficultés prévisibles à recruter de nouveaux CUI-CAE ne doivent pas devenir prétexte à réduire les postes de remplacements, déjà en nombre insuffisant. L'intersyndicale CGT-FSU-SUD réaffirme ainsi la nécessité pour le Département de créer une équipe mobile de remplacement de 165 postes de titulaires, à la hauteur des besoins réels constatés dans les établissements.

Il s'agit pour nous de la seule réponse acceptable face à l'attaque contre les plus précaires et le service public local que constitue la diminution des contrats aidés. Le Gouvernement a en effet lancé une vaste offensive antisociale dont la suppression des contrats aidés n'est qu'un aspect. Cette offensive demande, Monsieur le Président, une réponse politique à la hauteur. La balle est dans votre camp.

Dans l'attente de vous rencontrer pour avancer sur ce sujet, veuillez agréer, monsieur le Président, nos meilleures salutations syndicales.

L'intersyndicale CGT-FSU-SUD

Page d'histoire ...

Novembre 1947 : grève dans les écoles normales de la Seine

La soixante troisième promotion des normaliens de la Seine, après avoir été répartie dans trois lycées (Buffon, Chaptal, Janson de Sailly) pour y passer le «bac» réintégra enfin l'École Normale occupée depuis 1940 par les Allemands, puis par les Américains. Pour les normaliennes qui viennent de Victor Duruy, Jules Ferry, ce seront les Écoles Normales des Batignolles et du Bourget. Les promotions suivantes referont le cursus normal : trois ans pour passer le bac, puis une année de formation professionnelle sanctionnée par un examen de fin d'année avant d'être lâchées dans une école où il fallait passer un CAP avant d'être titularisées.

A l'époque nous touchions une bourse qui ne nous était versée qu'à la sortie de l'École Normale : on l'appelait «le pécule» et devait servir à nos premiers frais d'installation, car la première paye n'arriverait qu'à la fin du mois d'octobre, et il fallait vivre. Inutile de dire qu'en 1947, ce pécule était absolument insuffisant pour s'installer et vivre. Il était fait surtout pour la province où les normaliens sortants étaient parfois envoyés dans des villages lointains, mais dans la Seine le problème était surtout la crise du logement nous empêchant de nous installer.

Nos aînés avaient obtenu pour nous le droit syndical et nous avons pu constituer une sous-section syndicale dont je fus élu sociétaire et participais à ce titre au conseil syndical de la Seine du SNI, adhérent à la FEN.

Au début, je fus bien acctJeilli, particulièrement par la minorité qui. deviendra Unité et Action ; ce fut elle qui nous suggéra de revendiquer un traitement dès la quatrième année d'École Normale, celui d'instituteur stagiaire. Aussi, lorsqu'à une voix de majorité, le conseil syndical de la Seine décida la grève (il y avait la mienne), les normaliens de quatrième année consultés; . s'y rallièrent quasi unanimement. Elle dura trois semaines, permettant d'obtenir quelques avantages pour les instituteurs, en deçà de leurs attentes, mais une victoire complète pour les normaliens qui se virent reconnu le droit à un traitement de stagiaire, 3;u lieu d'un pécule ; ceci pour toute la France (l'agitation gagnait d'autres Ecoles Normales, ceux de Seine-et-Oise avaient déjà établi le contact avec nous).

Je ne ferai pas l'histoire de ces trois semaines de lutte, les souvenirs sont lointains et d'autres l'on fait, en particulier Robert Hirsch dans une thèse soutenue à l'Université de Villetaneuse.

Je passerai sur cette période fatigante (plusieurs réunions par jour dans l'une ou l'autre des Écoles Normales) mais exaltante et je me contenterais de mettre l'accent sur le fossé qui s'était creusé entre nos professeurs et nous ; pour la plupart d'entre eux nous étions d'abord des «élèves» n'étant maitres que pour nous fixer une perspective, alors que dans les normaliens, si rares étaient ceux ayant participé aux combats pour la libération, il y avait aussi des jeunes démobilisés, certains mariés qui étaient admis en tant que stagiaires dans notre promotion. Le paternalisme de l'institution nous horripilait.

Ce fut une succession de défaites pour les directions des établissements, de leur faute pour leur incapacité à anticiper nos réactions. On retrouve le même raisonnement de nos

jours, à propos de la loi El Khomri : vous avez manifesté votre opinion, maintenant il faut penser à vos études.

Un exemple: un jour, on devait voter pour la poursuite de la grève : après être passé au Bourget expliquer les raisons de poursuivre, parti avant le vote positif, j'arrive aux Batignolles et je trouve des normaliennes sur le trottoir, en plein désarroi : la directrice venait de leur interdire l'entrée de l'École Normale. Qu'à cela ne tienne le parc Monceau n'étant pas loin, nous nous y rendons; je grimpe sur un banc, j'explique nos raisons, vote unanime. Je pars pour Auteuil ; là, le directeur avait harangué les normaliens disant comprendre leurs raisons mais il fallait penser à leur formation : je parle sitôt arrivé, vote à 95% ou environ pour continuer la grève. Non seulement, le directeur doit avaler une couleuvre, mais un plus il doit me dire que la directrice des Batignolles lui avait appris .l'équipée de ses étudiantes, mais qu'elle avait été mal comprise : si celles-ci étaient en grève elles ne devaient plus être à l'École Normale, mais qu'elles pouvaient se réunir dans une classe de l'école d'application attenante.

J'affirme que lorsque je proposais aux normaliennes d'aller au Parc Monceau, je ne croyais pas que cela pouvait être un chantage vis-à-vis de gens qui vivaient dans une idée dépassée de l'institution. J'aurais le même rejet plus tard d'une directrice d'école qui se serait crue rabaissée de faire une grève avec les autres fonctionnaires.

Nous touchâmes notre premier traitement pour la rentrée, avec possibilité , d'obtenir un acompte auparavant, ce que nous fûmes nombreux à effectuer. Seule vengeance, la plupart d'entres nous furent recalés à la sortie, mais il y avait trop besoin d'instituteurs et à l'examen de rattrapage, en septembre, rares furent ceux qui échouèrent. Evident, certains dont je fus, furent recalés au CAP et durent attendre un an de plus leur titularisation. Les deux directeurs de ma commission me dirent qu'ils ne comprenaient pas le refus de l'inspecteur, moi si.

A la relecture de ces brèves notes sur une lutte qui marqua notre jeunesse, il me faut un peu corriger l'impression que j'ai pu laisser sur les professeurs ; il s'agit surtout des chefs d'établissements pénétrés de l'importance de leur fonction et soumis à la pression ministérielle. D'autres professeurs furent sur la même longueur d'onde, mais la plupart ne manifestèrent pas d'hostilité ; il y en eut même quelques uns, comme Guy Besse, nouvellement nommé, qui nous apporta son soutien.

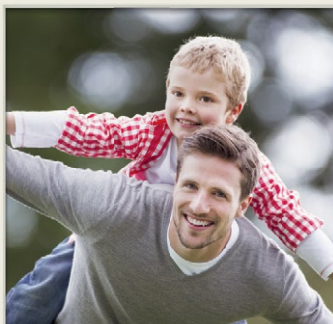
Un comportement qui évolua aussi fut celui de la direction syndicale : après un soutien pendant la lutte, les questions de tendances l'emportèrent. Après avoir vainement tenté de m'éliminer en produisant une autre candidature, mes successeurs des années suivantes neurenf plus que voix consultatives avant dissolution, à ce que je érois, mais c'est loin.

Nombreux furent les instituteurs de cette promotion dont bien peu survivent, à continuer l'engagement, soit dans le syndicat, soit dans les municipalités.

Que leur soutien dans la lutte soit ici rappelé, avec le souvevr d'un survivant.

Jacques Dessain

**ASSURANCE
SANTÉ ET
PRÉVOYANCE**



AU CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT, ON AVANCE VOS FRAIS DE SANTÉ.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

0€
À AVANCER
SUR VOS FRAIS
DE SANTÉ



Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
Antony • Bobigny • Cergy • Créteil • Evry-Courcouronnes • Melun
Paris Quartier Latin • Paris Haussmann • Paris La Défense • Serris • Versailles

0 820 099 989 Service 0,12 € / min + prix appel

LIBÉREZ SALAH HAMOURI !

Salah Hamouri a été arrêté dans la nuit du 23 août 2017, à son domicile de Jérusalem-Est, par une cohorte de l'armée d'occupation venue le surprendre dans son sommeil. Il est soupçonné d'appartenir à une « organisation politique ennemie ». Le 29 août, la Cour statue tout d'abord sur une libération conditionnelle, mais avant même que Salah puisse en bénéficier, il se voit remettre un ordre de détention administrative d'une durée initiale de 6 mois signé par Avigdor Lieberman, figure de l'extrême-droite israélienne et ministre de la défense.

Depuis des décennies, des milliers de Palestiniens ont été emprisonnés sous « détention administrative » sans être informés de la raison de leur emprisonnement, sans inculpation ni procès. Cette détention administrative peut être renouvelée selon le bon vouloir des autorités israéliennes, tous les six mois. Ce système carcéral a été utilisé de manière systématique par de nombreux régimes oppressifs comme en Afrique du Sud, sous le régime d'Apartheid.

Salah Hamouri a 32 ans, il est Franco-Palestinien, et il est avocat. Palestinien par son père (titulaire d'une carte de résident de Jérusalem) et Français par sa mère. Son parcours, sa vie, sont symboliques du destin de celui de millions de Palestiniens, subissant l'occupation israélienne.

Il a 15 ans lorsque débute la seconde intifada. Comme de nombreux jeunes Palestiniens, il participe aux actions et aux manifestations contre l'occupation. Au cours de l'une d'entre elle, il est blessé par balle. A 16 ans, il est arrêté et mis en prison pour 6 mois. A 19 ans, il est arrêté une seconde fois et passe 5 mois en détention administrative. En mars 2005, il est de nouveau arrêté. Alors étudiant, il est inculpé pour des motifs qu'il a toujours nié, sous une double accusation : avoir eu l'intention de tuer Yossef Ovadia, rabbin et leader du parti politique Shas et soupçonné d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine. Contraint à plaider coupable par l'Etat israélien, il sera condamné à 7 ans de prison et sortira seulement des geôles israéliennes le 18 décembre 2011.

A l'époque, une campagne de solidarité est lancée en France afin d'exiger des autorités françaises de faire respecter les droits de Salah Hamouri et de réclamer sa libération. Les timides efforts diplomatiques ont permis à Salah Hamouri de faire partie des 1027 prisonniers politiques palestiniens libérés en échange de la libération du soldat franco-israélien Gilad Shalit.

A sa libération, Salah Hamouri décide de se lancer dans des études de droit pour devenir avocat. En 2014, il se marie avec Elsa Lefort, citoyenne française. Ils vivent ensemble à Jérusalem-Est.

Quelques mois après leur mariage, Salah Hamouri reçoit un ordre militaire lui interdisant de se rendre dans les territoires palestiniens de Cisjordanie durant 6 mois, à nouveau dans un arbitraire le plus total, cet ordre militaire sera ensuite renouvelé plusieurs fois, empêchant Salah Hamouri de se rendre dans son université avec une volonté, empêcher Salah Hamouri de devenir avocat, et de mettre ses compétences au service des milliers de prisonniers politiques palestiniens.

Aujourd'hui, comme Salah Hamouri, 6300 palestiniens sont détenus dans les prisons militaires israéliennes, dont 450 dans le cadre d'une détention dite « administrative ». C'est auprès de ces prisonniers politiques que Salah Hamouri travaillait en tant qu'avocat.

Pendant la même période, les autorités israéliennes ralentissent les démarches permettant à Elsa Lefort d'obtenir un visa d'épouse, comme toutes les femmes mariées à des Palestiniens de Jérusalem. Après plusieurs refus des autorités, l'employeur d'Elsa Lefort, le Consulat général de France à Jérusalem, obtient pour elle un visa de service (comme pour tous les employés du Consulat). Après un an et demi sans pouvoir quitter le territoire israélien, elle peut enfin se rendre en vacances en France. A son retour, le 5 janvier 2016, et alors qu'elle est enceinte de 6 mois, elle se voit mettre en détention 3 jours et est expulsée vers la France, alors qu'elle possédait un visa de service. Depuis, Salah Hamouri est séparé de sa famille, contrainte de vivre en France.

Cet acharnement de l'Etat israélien contre Salah Hamouri, est profondément ancré dans le régime colonial mis en place par Israël. En s'attaquant à un avocat, qui exerçait légitimement sa profession, Israël fait preuve d'une détermination à entraver les défenseurs du droit, qui luttent contre l'occupation.

La France est déjà coupable de laisser Israël violer sans cesse les droits de l'homme et le droit international.

Elle ne peut pas tolérer qu'un de ses citoyens soit arbitrairement emprisonné par Israël. La France doit agir pour la libération de Salah Hamouri, pour faire respecter ses droits.

**Rejoignez le Collectif
Liberté pour Salah Hamouri
en écrivant à
libertepoursalah@gmail.com**



La FSU 93 s'était déjà impliquée lors de la 1ère campagne de solidarité. Ici, rencontre avec Salah, à sa sortie de prison en 2011.